



ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE | FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU
Établissement homologué par le Ministère français de l'Éducation nationale

Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 | www.efb.rs | e-mail : efb.admi@efb.rs
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola/>



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte-rendu du Conseil de gestion du 8 juin 2026

La réunion du Conseil de gestion (CG) s'est déroulée de 17h30 à 19h00. Étaient excusés M. DAUPHIN, M. DELIC, Mme LIQUARD, M. MALJKOVIC (procuration donnée à M. DENIC), M. PETROVIC (procuration donnée à M. BOJIC) et M. STOJANOVIC (procuration donnée à M. PALLUEL).

Voix exprimables en début de session : 8 voix.

1 - Validation du PV du 25 mai 2026

Le PV du 25 mai est validé par 8 voix POUR.

2 - Point immobilier

- Visite de trois bâtiments privés pour une solution de déménagement temporaire : solutions peu adaptées ou trop onéreuses.
- Grafičar : l'investisseur annonce l'horizon de juillet/août pour résoudre son dossier de légalisation.

3 - Perspectives financières

- Dettes de l'année 2024-25 en cours de règlement
- 6 familles en dette depuis septembre : courrier de mise en demeure envoyé par l'administration
- Inscriptions pour la rentrée 2026-2027 au même niveau que l'année dernière
- Point d'attention : le nombre d'enfants en baisse continue à la maternelle, notamment du fait de la baisse démographique (constatée sur l'ensemble de la région. par les autres écoles françaises), rend la maternelle déficitaire. L'objectif est d'accroître son attractivité grâce à la subvention de la Ville de Belgrade (dossier clôturé par l'EFB, en attente de validation) et la mise en place d'un service de garderie pendant les petites vacances scolaires. Un courrier sera envoyé aux personnels pour identifier les personnes qui souhaiteraient assurer ce service avec une prime de 250 EUR par semaine.

4 - Ressources humaines

- La réorganisation des tâches administratives rend un poste de comptabilité superflu. Il est proposé de supprimer ce poste pour une économie annuelle de 28 000 EUR (coût total pour l'EFB).
Est mise au vote la question suivante : Êtes-vous d'accord sur la suppression du poste d'agent administratif ?
Non : 4 voix Oui : 4 voix
Résultat du vote : égalité des voix. La présidente indique ne pas utiliser son pouvoir de décision (art. 16.4) afin de permettre une nouvelle délibération lors de la prochaine réunion du CG.
- L'obligation légale relative à la présence d'un bibliothécaire est celle d'un poste à mi-temps. Il est proposé de réduire le temps de travail d'un poste à temps complet à un poste à mi-temps, pour une économie annuelle de 16 000 EUR (coût total pour l'EFB).
Est mise au vote la question suivante : Êtes-vous d'accord pour passer à mi-temps le poste de

bibliothécaire ?

Non : 4 voix Oui : 4 voix

Résultat du vote : égalité des voix. La présidente indique ne pas utiliser son pouvoir de décision (art. 16.4) afin de permettre une nouvelle délibération lors de la prochaine réunion du CG.

- Dans le cadre d'un contentieux en cours, il est proposé d'entrer en négociation pour un règlement à l'amiable.

Est mise au vote la question suivante : Êtes-vous d'accord pour autoriser le Directeur exécutif à entrer en négociation pour un règlement à l'amiable pour un coût maximum de X EUR (*montant confidentiel*) ?

Non : 2 voix Oui : 5 voix

Résultat du vote : Le Directeur exécutif est autorisé à mener la négociation dans les limites fixées lors de la réunion.

5 - Préparation de l'AG du 25/06

Les présentations seront préparées par M. PALLUEL pour les aspects financiers, M. MARTINOVIC pour les aspects immobiliers, Mme LEROY pour les aspects pédagogiques et Mme DELBOSC pour le reste.

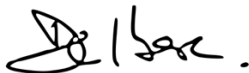
6 - Autres points

- L'avocate de l'EFB, sollicitée par le CG, a indiqué qu'il n'était pas possible de déléguer la responsabilité du Directeur exécutif (délégation de signature seulement) ; en cas d'incapacité à exercer son mandat, c'est le CG en tant que conseil d'administration qui doit désigner un remplaçant temporaire.
- Le CG demande à finaliser l'offre de ramassage scolaire. Un appel d'offres doit être lancé avant fin juin.
- La Présidente indique pour information au CG avoir signé l'avenant à la convention entre l'APE et l'AEFE ; cette signature était nécessaire avant le 30 juin pour maintenir la Convention.
- Le CG est informé qu'afin de rendre service aux familles l'horaire d'ouverture de l'élémentaire sera avancé à 7h30 à compter de la rentrée 2026/2027. Cette mesure se fait par une réorganisation du service, sans coût supplémentaire.

Prochaine réunion du CG le lundi 22 juin 2026 à 17h30
--

Anaïs DELBOSC

Présidente



Kevin BOJIC

Secrétaire



Annexe 1 : composition du Conseil de gestion

Membres avec voix délibératives (11)	Représentants des parents d'élèves (8)	M. Christian BOUSSARD, trésorier adjoint	M. Sébastien PALLUEL, trésorier
		Mme Anaïs DELBOSC, présidente	M. Djordje PETROVIC, vice-président
		M. Daniel DELIC	M. Nenad STOJANOVIC, secrétaire adjoint
		M. Dusan DENIC	<i>Vacant</i>
	Représentants de la société civile (2)	M. Nebojsa MALJKOVIC	M. Arnaud DAUPHIN
	Représentant du personnel (1)	M. Kevin BOJIC, secrétaire	Suppléant : M. Filip SAVKOVIC
Membres avec voix consultative (6)		Mme Françoise LEROY, Provisseure	M. Zelimir VUKOVIC, Directeur de l'École
		M. Milan MARTINOVIC, Directeur exécutif	Mme Brune LIQUARD, Consule de l'ambassade de France en Serbie
		M. Amos REICHMAN, Conseiller de coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France en Serbie	M. Thibault HAIOUN, Attaché de coopération pour le français et directeur délégué de l'Institut français de Serbie

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus du Conseil de gestion et des autres organes de gouvernance de l'école sur la Section des parents du site internet : <https://efb.rs/communications-aux-parents/>

